



Parcelles en indivisions

Par sylvie70

bonjour,

je vous contacte car je viens d'apprendre que j'ai des parcelles en indivisions sur 3 membres de ma familles (2 hectares exactement), ce sont des parcelles non battis dans le lot.

Je voudrais savoir comment sa ce passe si je décide de vendre ma part pour obtenir un pécule ?

Quelles sont les démarches à suivre s'il vous plait ?

en vous remerciant par avances de vos réponses.

Cordialement

Par Rambotte

Bonjour.

Les parcelles ne sont pas en indivision "sur" 3 membres de votre famille, mais entre 3 membres de votre famille. Vous êtes tous les 3 en indivision sur ces parcelles.

Pour vendre vos droits indivis, il faut trouver un acquéreur de vos droits indivis. Sachant qu'il faut notifier cette vente (par acte extrajudiciaire) aux autres indivisaires, car ils ont un droit de préemption.

Le plus simple, c'est de proposer aux autres indivisaires qu'ils vous rachètent vos droits indivis.

Vous pouvez aussi leur proposer que les parcelles soient vendues (à un tiers), pour en partager le prix de vente.

Par sylvie70

Merci pour votre réponse